

Elles/ Ils ont trouvé une réponse à leur question sur inFO-TPE.fr

- **Assistante maternelle**, aurai-je droit à un salaire pour ma période de congé ?
- **Préparatrice en pharmacie** en mi-temps thérapeutique, puis-je faire des gardes le dimanche ?
- En CDD pour trois mois dans un **hôtel**, ai-je droit aux titres-restaurant ?
- **Plombier-chauffagiste**, quelle incidence aura l'abattement des 10 % sur ma retraite complémentaire ?
- **Cadre ingénieur-conseil**, la prime exceptionnelle peut-elle remplacer la prime de vacances ?
- **Vendeuse en prêt-à-porter**, mon employeur peut-il moduler mon temps de travail mensuellement ?
- En **apprentissage** depuis une semaine, je n'ai toujours pas signé de contrat. Est-ce légal ?
- **Ouvrier du bâtiment**, je travaille sur des chantiers, ai-je droit à une indemnité repas ?
- **Mécanicien** spécialiste automobile dans un garage, je suis payé au SMIC, est-ce normal ?
- **Vendeuse en boulangerie**, mon employeur peut-il me refuser un week-end ou un dimanche ?
- **Aide à domicile**, l'employeur a-t-il l'obligation d'appliquer la convention collective ?
- **Coiffeuse**, je souhaiterais savoir à quel échelon et à quel niveau je me situe ?



**POUR EN SAVOIR PLUS,
NOUS CONTACTER**

www.info-tpe.fr

la plate-forme Internet
des salariés des TPE

**Comme elles et eux
donnez du poids à vos droits
du 28 novembre au 12 décembre 2016,**

VOTEZ FO

TPE 2016 LA GRANDE ELECTION SYNDICALE POUR LES SALARIES DES TRES PETITES ENTREPRISES

REGION GRAND EST
(Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine)



DONNEZ DU POIDS A VOS DROITS

ELECTION TPE 2016 du 28 novembre au 12 décembre



Cette élection est la vôtre.

Car, comme plus de 4 millions de salariés, vous êtes employé(e) d'une TPE (Très petite entreprise).

Votre voix pèsera, dans votre région, pour la composition de la Commission paritaire régionale interprofessionnelle des TPE. FO veut y obtenir, pour vous, l'accès à de nouveaux avantages, à l'égal de ceux des Comités d'entreprise.

Votre voix sera aussi prise en compte au niveau national.

Les experts FO sont des professionnels qui négocient les dispositions de la Convention collective de votre secteur d'activité : pour votre salaire, votre emploi, votre formation, vos conditions de travail (temps de travail, congés, santé et sécurité...).

Plus largement, FO milite pour une redistribution plus juste des richesses et pour une économie qui donne la priorité à la création de vrais emplois, stables, et non aux profits des

grands groupes financiers qui détruisent les emplois de proximité dans les centres-villes comme dans les zones rurales.

En soutenant FO vous soutiendrez un syndicat indépendant des partis politiques, un syndicat qui respecte votre liberté.

Quand il faut, FO sait dire non aux reculs sociaux, que ce soit sur la retraite ou le Code du travail.

Mais FO est aussi à l'origine des grandes conquêtes sociales (Sécurité sociale, Assurance chômage, formation professionnelle...) et a toujours démontré sa capacité à négocier des accords porteurs de progrès.

Soyez-en sûr(e), votre voix va compter.

Jean-Claude Mailly
Secrétaire général
Force Ouvrière

